

EXEMPLE NON EXHAUSTIF DEVANT ETRE ADAPTE AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE CHAQUE COMMUNE

Matrice simplifiée des contrôles clés

Processus: trésorerie

Département/service

Date : (date de la version actuelle)

Version : (numéros de la version actuelle)

Responsable : (resp. mise à jour de ce processus)

Activité	Risque	Objectif du contrôle	Description du contrôle (qui, quoi, comment)	Resp. contrôle (fonction)
Gestion prévisionnelle de la trésorerie	Endettement inutile	S'assurer que les flux de trésorerie sont convenablement appréhendés et engagés dans le strict intérêt de la commune	La commune dispose de tableaux de bord prospectifs à court, moyen et long terme qui sont mis à jour régulièrement avec les soldes bancaires et les prévisions des dépenses et entrées.	(*)
Financement par l'emprunt et opérations de couverture	Charges financières liées à des taux d'emprunts trop élevés	S'assurer que les opérations financières sont engagées en connaissance des compétences de la commune (montage de crédit non complexe et non utilisation d'instruments dérivés)	Les types d'instruments financiers et leurs utilisations sont définis dans une charte de trésorerie validée par le conseil administratif.	(*)
Financement par l'emprunt - Engagement et gestion	Engagement de la commune sans les autorisations préalables Entente illicite, collusion Non-intégralité des états financiers	S'assurer que les emprunts de la commune sont conformes aux bases légales et réglementaires S'assurer que les demandes de financement sont bien effectuées via un appel d'offre (ou comparaison d'au moins 3 offres d'institutionnels du marché) S'assurer de l'intégralité des emprunts	Le responsable financier vérifie que les emprunts ont fait l'objet des approbations prévues par les bases légales et réglementaires. Les appels d'offre sont formalisés dans un tableau comparatif. Le secrétaire général et le conseiller administratif en charge des finances valident le choix sur la base du tableau comparatif. Les emprunts sont validés par les signatures du conseiller administratif en charge des finances et du secrétaire général. Les relevés de compte reçus des banques sont régulièrement réconciliés avec le fichier des emprunts. Les calculs des charges d'intérêt sont revus par le responsable financier. Le tableau d'amortissement des emprunts, incluant les dates et les débits, est : - Soit saisi dans le système au moment de l'établissement du crédit ; - Soit réconcilié régulièrement avec les relevés bancaires et postaux.	(*)
Financement par l'emprunt - Remboursement	Remboursement d'emprunt en temps inopportun Remboursement d'emprunt par des personnes non autorisées	S'assurer de la pertinence et de la validité des remboursements d'emprunt	Les remboursements d'emprunts sont validés par deux personnes autorisées.	(*)
Paiements et encaissements par caisse	Fraude	S'assurer de l'intégralité des caisses	Il existe une procédure et un règlement sur la gestion de la caisse, qui précise les noms des responsables, les limites de montants à détenir, les lieux de conservation. Des contrôles et revues des fiches de caisse sont effectués de façon aléatoire par le responsable financier. Les encaissements sont systématiquement réconciliés avec les sommes remises en banque. Les relevés bancaires sont réconciliés avec la comptabilité générale.	(*)
Placements à court terme	Perte d'actifs financiers - placements risqués Perte d'actifs financiers - la contrepartie dépositaire fait défaut	S'assurer que la politique de placement est connue, appliquée et revue régulièrement	La politique de placement à court terme est formalisée et validée par le conseil administratif. Elle décrit en détail les objectifs de placement, les instruments et les partenaires bancaires autorisés (analyse de rating). Les ordres effectués par téléphone sont confirmés par email au conseiller administratif en charges des finances et au secrétaire général. Les calculs des revenus d'intérêts sont revus par le responsable financier et/ou indépendamment recalculés.	(*)

(*) Le responsable de la vérification est à déterminer selon l'organisation de la commune (supérieur hiérarchique, contrôle interne...).